

2024/20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THONAC

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian GARRABOS, Maire de THONAC.

Date de Convocation : 04/04/2024

Étaient Présents : M. Christian GARRABOS Maire, M. Guillaume ARCHAMBEAU, M. Patrick LE MELLEDO, Mme Magali TERUEL Maires-Adjointes, M. CULINE Sébastien, M. Alain MIDDEGAELS, M. Cyril CERF, Mme Claudine LAWARREE MALOYER, M. Harold ECLAIRCY.

Étaient absents excusés :

Secrétaire de séance : Sébastien CULINE

OBJET - AFFECTATION DU RESULTAT 2023 Assainissement

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE l'affectation suivante :

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>	
Dépenses réalisées	14 687.01 €
Recettes réalisées	14 719.77 €
Résultat 2022	32.76 €
Résultat antérieur	24 285.09 €
Virement 1068	-1 985.72 €
Excédent net cumulé	22 332.13 €
<u>SECTION INVESTISSEMENT</u>	
Dépenses réalisées	10 296.59 €
Recettes réalisées	11 190.72 €
Résultat 2021	894.13 €
Résultat antérieur	-1 985.72 €
Déficit net cumulé	-1 091.59 €
<u>AFFECTATION du résultat de fonctionnement</u>	
<u>Compte R1068 - excédent de fonctionnement capitalisé</u> (à réaliser par émission d'un titre au compte 1068)	1 091.59 €
<u>Compte R002 - résultat de fonctionnement reporté</u>	21 240.54 €

Fait et délibéré en Mairie, les mois, jour et an ci-dessus.
Pour copie conforme,

Thonac, le 12/04/2024

Le Maire,
Christian GARRABOS

En vertu de l'article 2 de la loi du 02 juillet 1976
Certifié exécutoire par le Maire le : 12/04/2024
Reçu en S/Préfecture le :
Publié et Notifié le : 12/04/2024

